

Xavier North

En quelle(s) langue(s) transmettre le savoir? Les termes du débat en France

De quelle langue faire usage dans la production et la transmission d'un savoir? Face aux progrès de l'anglais, langue de communication internationale, dans la plupart des systèmes d'enseignement supérieur non-anglophones, la question divise les élites et les pouvoirs publics français eux-mêmes, pourtant traditionnellement attachés à la langue française. Elle suscite un débat particulièrement vif dans l'opinion, dont la presse se fait l'écho à intervalles réguliers, les uns préconisant qu'une plus large part soit faite à l'anglais non pas comme matière mais comme langue d'enseignement dans les diverses filières universitaires proposées aux étudiants, les autres y voyant un risque pour la place de la langue française dans l'enseignement supérieur, et à terme, dans la vie intellectuelle de notre pays.

Remarquons tout d'abord que si la pression de l'anglais (porté par les progrès de la mondialisation des échanges, le développement des communications électroniques, etc.) se fait sentir en France comme partout ailleurs, nous sommes loin en France de la situation qui prévaut désormais en Scandinavie, aux Pays Bas ou en Allemagne, et qui tend à s'installer dans les pays latins, où certaines disciplines sont purement et simplement enseignées en anglais. Il est vrai qu'à la différence des pays que je viens de citer, l'emploi de la langue nationale dans l'enseignement supérieur est encadré en France par un dispositif légal et réglementaire, dont la clé de voûte est la loi du 4 août 1994, dite loi Toubon (du nom du ministre qui la fit voter).

Aux termes de cette loi, "le français est la langue de l'enseignement, des examens et concours, ainsi que des thèses et mémoires dans les établissements publics et privés" mais ce qui nous intéresse ici, c'est qu'elle introduit des exceptions pour permettre l'enseignement des langues autres que le français. C'est ainsi qu'échappent à l'obligation d'utiliser le français les écoles étrangères ou spécialement ouvertes pour accueillir des élèves de nationalité étrangère, les enseignements dispensés en langues étrangères par des professeurs associés ou invités étrangers, les établissements dispensant un enseignement à caractère international (il s'agit, par exemple, des établissements offrant des formations en langues étrangères et en langue française, et comprenant au minimum 25% d'élèves ou d'étudiants étrangers) et les formations dispensées en langues régionales ou étrangères dans le cadre des sections européennes ou à vocation bilingue et représentant au maximum 50% du volume total des enseignements de ces sections.

Pour ma part, je crois (mais le constat n'est évidemment pas très valorisant pour nous!) que si la France se caractérise par une relative résistance à la "poussée" de la langue "globale", dans un contexte général marqué en Europe par une perte de fonctionnalité croissante des langues nationales au profit de l'anglais, la raison en est sans doute moins à chercher dans un respect scrupuleux de la loi que dans l'incapacité actuelle de la plupart des étudiants à suivre, et des professeurs français à dispenser utilement, un enseignement en anglais (ce qui, soit dit en passant, peut susciter des interrogations légitimes sur la *qualité* des enseignements proposés en anglais).

Cependant, si le français résiste à l'anglais, plusieurs évolutions récentes laissent penser que cette situation tend à évoluer rapidement. Dans le souci de contribuer au rapprochement des systèmes universitaires européens en y favorisant les échanges et en y harmonisant les niveaux de formation (système Licence, Master, Doctorat, dit LMD induit par les processus de Bologne), d'une part, dans le souci d'attirer en plus grand nombre les étudiants étrangers sur notre territoire, d'autre part, plusieurs décisions ont été prises au cours de la dernière décennie. Depuis plusieurs années déjà, se développent des cursus "en langues étrangères" (en fait, il s'agit d'un euphémisme pour dire: "en anglais"). Il faut rappeler que, selon la loi Toubon, de telles formations peuvent être offertes dès lors qu'elles s'adressent à un public d'étrangers non-francophones (mais leur pourcentage doit atteindre 25%...). Dans la pratique, ces cursus concernent essentiellement le troisième cycle, c'est-à-dire le niveau du master, et le réseau des formations économiques.

Dans ces filières, la maîtrise du français des étudiants étrangers n'est plus un préalable à l'inscription dans l'enseignement supérieur: l'évaluation de compétences linguistiques en français n'intervient qu'en fin de séjour, et les formations elles-mêmes ne sont proposées qu'à titre de mise à niveau facultatif, ou à titre d'accompagnement, mais ont cessé d'être obligatoires.

Enfin, les étudiants, lorsqu'ils préparent en France une thèse en cotutelle avec une université étrangère (dans le cadre d'accords interuniversitaires, par exemple), peuvent désormais choisir librement la langue dans laquelle ils la rédigent et la soutiennent. Jusqu'ici, cette langue devait être obligatoirement soit le français soit la langue du pays concerné (c'est-à-dire de l'université partenaire). Or, depuis janvier 2005, et un arrêté relatif à la cotutelle internationale de thèse, "la langue dans laquelle est rédigée la thèse est [désormais] définie par la convention conclue entre les établissements contractants", sans qu'il soit spécifié que cette langue doive être choisie parmi les langues nationales des deux pays concernés. Cette absence de précision est délibérée et doit permettre implicitement de recourir à une langue tierce sans la nommer (on imagine néanmoins qu'il ne s'agit pas du latin). Dans la pratique, le risque existe évidemment que les doctorants, toutes nationalités confondues, choisissent d'écrire et de soutenir leur thèse en anglais, contribuant à accentuer encore la place de cette langue dans les enseignements supérieurs européens.

Contrairement à ce qu'on entend dire ça ou là, le dispositif légal qui encadre l'usage des langues dans l'enseignement supérieur français n'est donc nullement, on le voit, un obstacle à l'utilisation de l'anglais, quand son emploi se justifie pour accompagner l'indispensable ouverture internationale de notre enseignement supérieur: il est en réalité très souple.

Et pourtant, une partie des élites en France – celle-là même qui profite le plus de la mondialisation des échanges, celle pour qui la mondialisation est un bienfait – estime que ce dispositif est encore trop contraignant. Elle milite ardemment pour que la loi du 4 août 1994 soit abolie, et pour que l'anglais s'impose dans les milieux d'affaires comme dans le monde de la recherche scientifique et de l'enseignement supérieur, les deux secteurs de la vie sociale où le choix d'une langue commune accompagne la recherche du profit comme le progrès du savoir, et favorise le commerce des marchandises comme celui des esprits, et c'est à dessein que j'emploie le même mot de commerce.

L'émergence d'un "marché international de l'éducation" – ainsi que la nécessité d'attirer vers la France des étudiants non francophones – la confortent dans le bien fondé de ses choix. L'urgence, pour elle, est à l'amélioration des compétences linguistiques en anglais, et elle reprend volontiers le thème du multilinguisme, mais elle ne saurait le concevoir autrement que sous la forme d'un bilinguisme français-anglais.

Cette position a été exprimée avec une particulière clarté au printemps dernier par le président de la Conférence des Grandes Ecoles, dans un article du journal *Le Monde* en date du 1^{er} mars. Dans cet article, Pierre Tapie directeur général du Groupe ESSEC, exprimait le souhait que les universités en France puissent choisir librement leur langue d'enseignement et leur suggérait même de généraliser l'usage de l'anglais, afin d'améliorer l'offre de ces établissements vis à vis des étudiants étrangers considérés comme un marché prometteur de retour sur investissements.

Il faut accepter qu'une partie significative de ces enseignements puisse être donnée en langue anglaise, et abolir la loi Toubon dans l'enseignement supérieur,

écrit-il.

Le nombre de jeunes étrangers capables de suivre des cours en anglais est à peu près vingt fois supérieur à ceux capables de le faire en français. En les sélectionnant sur les critères adaptés à leur formation, et en intégrant une pratique obligatoire de la langue française en fin de formation, on défendra mieux la langue de Molière en développant des francophiles qui, en un second temps, deviendront francophones de surcroît, que si l'on impose à des jeunes de cultures différentes, qui ont déjà fait un effort considérable en apprenant l'anglais, de comprendre un français de niveau universitaire dès le début de leur séjour. Cela ne serait ni raisonnable ni efficace par rapport à l'objectif poursuivi. C'est en faisant découvrir et aimer la langue française à de nouveaux publics qu'elle rayonnera, comme conséquence de la francophilie.

On le voit, l'argument ne manque pas de poids. Il est fondé sur un constat objectif (il y a vingt fois moins d'apprenants de français dans le monde que d'apprenants d'anglais, si j'en crois les chiffres qui nous ont été donnés ce matin par Sir Vernon Ellis). L'objectif est clair: multiplier le nombre d'étudiants étrangers par 3. Et le "retour sur investissement" attendu (car l'analyse est purement économique) est apparemment la diffusion du français dans le monde, puisque les étudiants étrangers apprendront le français pendant leur séjour (ce qui reste à démontrer), en réalité le développement des établissements d'enseignement supérieurs conçus comme des entreprises.

Or cette prise de position a suscité de vives réactions, la plupart des critiques soulignant les effets structurants sur la société tout entière des choix linguistiques que nous faisons pour produire ou pour transmettre des savoirs. Ces critiques font notamment valoir que si nous n'utilisons plus (ou de moins en moins) la langue française dans l'enseignement supérieur ou dans la recherche, le risque existe que nous cessions progressivement de l'utiliser dans d'autres circonstances de la vie sociale.

S'il s'avérait que l'anglais est indispensable pour faire des études supérieures au niveau du troisième cycle, pourquoi voudrait-on que les formations au niveau du second ou du premier cycle continuent à être dispensés en français? Et de fil en aiguille, pourquoi maintenir un enseignement en français dans le secondaire? Quitte à forcer le trait: pourquoi faire de la maîtrise du français une priorité nationale dans le système éducatif? Si

une maîtrise de l'anglais est désormais la condition nécessaire – en tous cas la condition sine qua non – de la réussite professionnelle et sociale, pourquoi déployer tant d'efforts pour favoriser la maîtrise du français dès le plus jeune âge? Au nom de quoi promouvoir l'enseignement du français à l'étranger, et pourquoi entretenir à grands frais un réseau d'établissements scolaires françaises à l'étranger (je rappelle qu'il coûte bon an mal an 500 M € au contribuable), si les étudiants que nous avons formés en français se voient proposer en France des cursus en anglais, si c'est pour dire, à leur arrivée en France, aux étudiants étrangers qui ont choisi de faire leurs études secondaires en français, qu'ils auraient mieux fait de choisir l'anglais, parce qu'il n'est d'avenir professionnel, à l'Université, qu'en anglais?

Plus de 116 millions de personnes suivent un enseignement du ou en français dans le monde, comme le souligne le dernier rapport de l'Organisation internationale de la Francophonie sur la langue française dans le monde. Les adversaires de la généralisation de l'anglais considèrent qu'il serait contraire aux intérêts culturels, économiques, diplomatiques de la France d'offrir à ces apprenants, désireux de venir sur notre territoire prolonger leurs études à un niveau supérieur, des enseignements dans une autre langue que celle qu'ils ont fait le choix et l'effort d'apprendre.

Et en réponse à Pierre Tapie, qui souhaite que les universités françaises rivalisent avec les meilleures universités, ils affirment qu'il n'est pas l'intérêt de notre pays de faire de l'Université française une annexe exotique des centres d'enseignement anglo-saxons. Selon eux, cela les condamnerait d'ailleurs à attirer de médiocres étudiants anglophones parce que l'original étant toujours préférable à la copie, les meilleurs choisiront toujours les grandes universités britanniques ou américaines.

Si donc une partie des élites en France préconise d'adopter la langue dite globale: *if you can't fight them, join them* (en anglais dans le texte), pour une fraction non négligeable des classes dirigeantes, au contraire, qui profite beaucoup moins de l'alignement sur le modèle néo-libéral dominant en Europe, les langues nationales doivent garder leurs chances respectives dans la diffusion et la production des savoirs, mais elles ne se sauveront pas seules face à l'attrait exercé par une langue commune et aux “pertes de fonctionnalité” de toutes les langues (au bénéfice de la plus forte) qu'elle induit.

Sans remettre en cause la nécessité de ne pas faire de la langue un obstacle au développement des échanges universitaires, les partisans du multilinguisme pointent le risque d'uniformisation linguistique que fait peser l'inévitable internationalisation des systèmes éducatifs. S'ils s'accordent sur la nécessité de mener une politique vigoureuse pour favoriser la pratique des langues étrangères et de permettre ainsi au citoyen d'évoluer plus aisément dans un monde plurilingue, ils considèrent que le souci légitime d'attirer vers notre territoire des étudiants étrangers – et au-delà, les investissements étrangers et le tourisme international – peut conduire à affaiblir l'attrait qu'exerce la langue et la culture françaises sur nos partenaires étrangers. Et ils voient dans la politique dite d'attractivité du territoire un véritable paradoxe: alors même que la mondialisation, qui provoque des effets d'uniformisation, tend à faire par contrecoup de la diversité une valeur, ils pensent que nous contribuerions à diminuer cette attractivité en participant à un mouvement général d'uniformisation linguistique. De ce point de vue, considérer la langue française comme un obstacle à l'attractivité relève pour eux du contre sens.

C'est pourquoi, en France, les partisans du multilinguisme militent pour la revendication d'un "droit au français" dans le monde de la recherche et de l'enseignement, mais aussi pour qu'une régulation permette à l'échelle européenne de préserver la diversité des possibilités d'expression et de pensée. Ils font valoir que si des précautions ou des contre-mesures ne sont pas prises, le rapprochement des systèmes éducatifs conduira inéluctablement à favoriser une perte de fonctionnalité des langues européennes au profit de l'anglais, la construction d'une Europe du savoir étant alors vécue par les chercheurs non anglophones comme une perte d'influence de leur pays.

Quelles "visions" de la langue révèlent ou recouvrent ces positions antagonistes? L'accueil des étudiants étrangers et la diffusion du français dans le monde ne sont pas seuls en cause. Il me semble en effet que l'on ne peut se prononcer utilement dans de tels débats qu'à partir d'une réflexion sur la place que l'on assigne à une langue dans une société, sur le rayonnement qu'elle exerce et plus profondément encore, sur le rôle qu'elle joue dans la formation de la pensée et la transmission des savoirs.

Pierre Tapie, et avec lui tous ceux qui préconisent une généralisation de l'anglais dans l'enseignement supérieur, envisagent dans leur raisonnement les seuls flux entre les établissements et des individus que l'on attire par un produit conditionné pour l'international. Ils se situent dans une logique de marché, marqué par la concentration des moyens de diffusion de la science dans les revues anglophones, et par l'hégémonie de l'anglo-américain comme langue de diffusion et d'enseignement des connaissances.

Le temps me manque pour faire apparaître le modèle idéologique auquel est adossé ce point de vue. C'est l'idée que le savoir est une marchandise, qui a non seulement une valeur, mais un prix – ce qui ne va pas de soi: car vous avez des gens qui pensent que le savoir ne doit pas être considéré comme une marchandise à laquelle on a accès en fonction de ses ressources, mais comme un droit inaliénable. L'un de mes collègues en France me faisait remarquer que, de ce point de vue, les universités françaises étaient souvent dévalorisées à l'étranger, parce que l'accès en est gratuit. C'est en second lieu l'idée qu'une langue est avant tout un outil de communication, ce qui est exact, mais très réducteur: nous savons au moins depuis Roman Jakobson qu'une langue a bien d'autres fonctions, et qu'elle exprime aussi un rapport collectif avec le monde. Et c'est enfin l'idée que les langues sont interchangeable, ou du moins convertibles les unes dans les autres, comme des monnaies, et s'il en est ainsi, pourquoi ne pas s'entendre en effet sur une langue, une langue commune, une langue unique, la langue globale: ce serait tellement plus économique!

Or cette conception, qui est fondamentalement monétariste, et fait système avec le néolibéralisme dominant ("knowledge driven economy", "education market", etc.) repose sur un contresens très profond sur ce qu'est une langue. Car on ne dit pas la même chose dans une langue et dans une autre; les langues ne sont pas interchangeables. Toute langue prédispose une façon de penser – comme l'écrivait Emile Benveniste: "c'est ce qu'on peut dire qui délimite et organise ce qu'on peut penser" – de sorte qu'en elle peut dès lors se reconnaître une collectivité, dont la langue exprime ou reflète des particularismes culturels tout en déterminant ou en sur-déterminant ceux-ci. Parce que toute langue exprime un rapport collectif avec le monde, et que ce rapport est singulier, une langue peut *aussi* devenir le ferment d'une culture, le ciment d'une société, une langue peut devenir *aussi* un marqueur d'identité.

Mais pour qu'une langue reste l'expression d'une culture vivante, il faut aussi que la langue reste un outil de communication; bref, il faut qu'elle garde ce que les linguistes appellent sa “fonctionnalité”, c'est-à-dire qu'elle permette les échanges dans toutes les circonstances de la vie sociale – sinon, elle devient le véhicule d'une culture morte. Et de même (ou à l'inverse), pour qu'une langue joue pleinement son rôle dans la communication, il faut qu'elle garde – et même qu'elle exalte – ses capacités expressives; il faut qu'elle garde son “efficacité”, sa capacité à dire le monde dans sa complexité, bref, qu'elle reste une langue de culture. Si les langues comme outils de communication tendent vers l'unité, les langues comme marqueurs d'identité culturelle tendent vers la diversité; et c'est dans cette tension qu'il faut penser leur avenir. Elles sont toutes prises dans un mouvement contradictoire, et même pendulaire, d'attraction vers la langue globale sous l'effet de la mondialisation des marchés, sous l'effet de l'internationalisation des sociétés et, par réaction, de différenciation linguistique sous l'effet des revendications identitaires.

La remarque vaut singulièrement pour les sciences humaines et sociales, qui (depuis Saussure) se sont toutes construites dans un rapport profond au langage. Dans ce champ, la langue d'expression n'est pas accessoire (comme elle peut l'être dans les sciences exactes, par exemple), parce que la langue d'expression est la langue même de la pensée, et qu'elle détermine les concepts utilisés (comme on le voit notamment en philosophie). “Esprit” en français ne veut pas dire la même chose que “mind” en anglais ou que “Geist” en allemand.

Dans ce domaine, si les chercheurs francophones (ou hispanophones, ou autres) ne peuvent plus publier ou s'exprimer dans leur langue, s'ils se trouvent obligés de recourir à une langue d'emprunt pour transmettre un savoir, ils cesseront bientôt de penser et de produire du savoir dans leur langue – pour le plus grand appauvrissement de la culture mondiale. Si aucune langue ne peut épuiser les représentations du monde, une seule, en position d'hyperdomination, peut épuiser la qualité du savoir. Mais le “tout-à-l'anglais”, naguère présenté comme le nec plus ultra de la modernité, est désormais remis en cause par les anglophones eux-mêmes: dans un rapport récent (2009), la British Academy met en garde les chercheurs britanniques, en sciences humaines et sociales comme dans les autres sciences (physique, chimie, biologie, etc.): “maîtriser la seule langue anglaise, loin de constituer un atout constitue plutôt un handicap et les met en situation d'infériorité par rapport aux chercheurs plurilingues”. Ce n'est donc pas uniquement la compétitivité de l'enseignement et de la recherche qui est en jeu: c'est la capacité du pays à dialoguer avec le monde dans la langue de l'autre et pas seulement dans la langue d'*un* (seul) autre.